



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : François Bruchez (PDC)
Rapporteur : Dominique Thiévent (AdG)
Membres : Guillaume Borsa (PDC), Stéphanie Dirac (PLR),
Sylvain Robatel (PLR), Virginie Dubuis Gschwend (Verts),
Alain Duroux (PDC), Catherine Frossard (PDC), Laetitia Lugon (PLR).
Suppléants : Olivier Goetschi (PDC), Elisa Berdayes (PDC), Mireille Brouchoud
(PLR), Janique Zullo (PS), Telma Hutin (Verts).

1. PRÉAMBULE

Les comptes 2020 ont été approuvés par le Conseil municipal le 21 avril 2021 et ont été mis à notre disposition sur le site de la commune le 28 avril.

La Commission de gestion s'est réunie à 3 reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse des comptes 2020 : les 5, 11 et 18 mai 2021.

La CoGest a procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, de la situation globale ainsi que des documents annexes. Le Président de la Municipalité, Xavier Lavanchy, et le chef des finances, Léonard Roserens, ont participé à la dernière séance pour répondre aux questions.

2. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

012.301.00 p.29 Personnel administratif

Pourquoi les charges se sont montées à CHF 113'162.90 alors qu'elles avaient été budgétisées CHF 83'000.- ?

La nouvelle législature 2021-2024 avec le passage de 11 à 7 conseillers municipaux a nécessité des travaux d'analyses et administratifs supplémentaires. L'augmentation de ce poste est liée à l'imputation des charges de personnel qui en découlent. Les coûts du personnel administratif auront augmenté dans certains postes et diminué dans d'autres. Cela dépend en effet de la ventilation des heures effectives. Pour une vision d'ensemble des charges du personnel, nous vous invitons à prendre connaissance du tableau récapitulatif en page 6 du fascicule des comptes.

012.304.00 p. 29 Charges sociales LPP

Qu'est-ce qui justifie que les charges passent de CHF 7'483.35 à CHF 17'859.35 ? Nous avons constaté qu'il y a régulièrement des hausses des charges sociales, y a-t-il eu des changements en 2020 ?

Les salaires étant ventilés en fonction des heures effectuées par une personne dans un dicastère, les charges LPP peuvent varier fortement d'une année à l'autre en fonction de l'âge de l'employé ayant effectué cette prestation (taux LPP progressif). Lors de l'établissement du budget, nous « lisons » les coûts des charges sociales sur l'ensemble des postes ce qui peut amener à des écarts budget-comptes plus ou moins importants en fin d'année. Le tableau en page 6 donne une vue d'ensemble des charges du personnel.

012.436.00 p.30 Restitution de vacances

Pourquoi y-a-t-il eu une diminution des restitutions de vacances ?

Si les restitutions de vacances ont fortement augmenté entre 2019 et 2020, il est vrai que le budget prévoyait des recettes supérieures à celles enregistrées dans les comptes. La différence provient de SES Energies SA. En effet lors de l'établissement du budget, il avait été prévu que le Conseil d'Administration de cette société – composé de 5 membres du Conseil Municipal - se réunisse à 5 reprises. En finalité, 2 séances ont été agendées en 2020.

021.352.01 p.30 Cotisation Région

De quelle région s'agit-il ? Que recouvre ce terme ?

Facture reçue de l'Antenne Valais Romand et qui se répartit comme suit :

CHF 2.- / habitant Participation au financement du District

CHF 3.- / habitant Participation au financement de la Région et Entité opérationnelle

029.309.00 p. 31 Autres charges du personnel

De quelles charges s'agit-il ?

CHF 4'500.- Frais de formation

CHF 3'700.- Frais liés à la recherche de personnel

CHF 4'500.- Bons cadeaux pour jubilaires et départ à la retraite

CHF 1'500.- Remboursement kms et frais divers

029.310.04 p. 31 Site internet communal

Quel est l'état d'avancement du projet de nouveau site Internet communal ?

La réalisation du nouveau site internet n'a pas été possible en 2020. Dès lors, le nouveau Conseil municipal a trouvé plus judicieux d'élargir les réflexions sur la communication communale et a, de ce fait, attribué un mandat d'élaboration d'un concept de communication à une agence spécialisée. Ce concept et les recommandations qui en découleront seront présentés au Conseil municipal du 26 mai prochain et communiqués au Conseil Général lors du tour d'horizon de la séance plénière de juin prochain. La réalisation d'un nouveau site internet figurera, pour sûr, dans les premières étapes à planifier.

029.313.00 p. 31 Frais de conciergerie

Pourquoi cette augmentation de CHF 2'827.90 à CHF 4'440.60 alors qu'elles avaient été budgétisées à CHF 1'500.- ?

Les achats de stations de désinfection, de gel désinfectant et de masques de protection expliquent l'augmentation de ce poste.

029.331.02 p. 31 Amortissement ordinaire machine

Est-il possible de changer le libellé ?

Le libellé sera adapté lors du passage au MCH2.

Pourquoi n'a-t-on amorti que CHF 5'558.80 alors qu'il était prévu CHF 20'000.- ?

Une grande partie des investissements touchés par cet amortissement concerne des provisions faites au 31 décembre, les coûts étant réalisés en 2021 seulement. Ce poste est donc inférieur aux prévisions, car aucun amortissement n'a été réalisé sur les objets n'ayant pas été réalisés en 2020. L'objectif d'arriver à un taux d'amortissement de 10% sur l'ensemble du patrimoine administratif a néanmoins été atteint avec un taux global de 10.14%.

029.436.00 p. 32 Travaux refacturés aux tiers

De quels travaux s'agit-il?

Pour l'essentiel, il s'agit de prestations réalisées pour le compte de SES Energies SA et refacturées à cette société.

029.439.00 p. 32 Contributions diverses

De quelles contributions s'agit-il ?

Pour l'essentiel, il s'agit de contributions dues par SES Energies SA à notre Municipalité et par conséquent refacturées à cette société.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

122.318.00 p. 33 Expertises réalisées par l'Hôpital du Valais ?

De quel compte s'agit-il ? Du 122.319.00 ?

En effet, il s'agit bien du compte n° 122.319.00.

102.309.00 p. 35 Autres charges du personnel

De quelles charges parle-t-on ?

*CHF 2'000.- Frais liés à la recherche de personnel
CHF 1'000.- Bons cadeaux pour départ à la retraite*

113.319.00 p. 36 Frais divers

Que contiennent ces frais divers ?

*CHF 4'600.- Location de 3 places de parc pour les voitures de police
CHF 3'800.- Frais de cotisations – voiture tonneau – déchets carnés – etc.*

113.439.00 p. 37 Contributions diverses

Que contiennent ces contributions diverses, dont le montant au budget 2020 s'élevait à CHF 4'000.- et qui se montent à CHF -500.- aux comptes 2020 ?

En 2019, une facture de CHF 1'500.- avait été adressée à une personne ayant commis du tapage sur la voie publique. En 2020 nous avons reçu un acte de défaut de bien relatif à cette facture. Nous avons donc passé en perte cette contribution. En 2020 des contributions à hauteur de CHF 1'000.- ont été facturées, raison pour laquelle ce compte est en finalité déficitaire de CHF 500.-.

114 p. 37 Corps police – Externe

Que signifie le terme Externe ?

Par convention, notre Municipalité gère la partie salariale du personnel administratif de l'Académie de Police de Savatan.

114.436.00 p. 38 Refacturation frais du personnel

Pourquoi cette chute de revenus qui passent de CHF 363'118.60 à CHF 265'110.90 ?

La totalité des charges du personnel est refacturée à l'Académie de Police, sous déduction des pertes de gains maladie et accident encaissées directement par notre Municipalité (compte n° 114.436.02). Les pourcentages d'activités ont également évolué entre 2019 et 2020. A noter que notre Municipalité a décidé de mettre un terme à cette convention. Dès lors, plus aucun nouveau contrat ne sera géré par nos services. Cela signifie qu'en 2021 nous devons gérer 2 contrats de salariés et que dès 2022 il n'en restera plus qu'un seul.

122.319.00 p. 40 Frais divers

Que contiennent ces frais divers ?

Expertises réalisées par l'Hôpital du Valais concernant des demandes de prolongations de mesures.

14 p. 41 Police du feu

Par qui les comptes sont-ils vérifiés ? Y a-t-il un représentant de l'exécutif de St-Maurice ?

En 2020 les comptes ont été établis par la Commune de Lavey qui transmet un décompte annuel à la Commune de St-Maurice.

Dès 2021 et selon les statuts signés en décembre 2019, les comptes seront de la responsabilité de l'Association du SDIS ; Association dont les organes sont les suivants :

- A. Le Conseil intercommunal 6 membres de St-Maurice (membres organes législatifs)*
- B. Le Comité de direction 2 membres de St-Maurice (membres organes exécutifs)*
- C. La Commission de gestion 1 membre de St-Maurice (membre du Conseil intercomm.)*

140.331.00 p. 42 Amortissement ordinaire bâtiment

Pourquoi n'a-t-on pas amorti le montant budgétisé ?

L'amortissement réalisé correspond bien aux 10% de la valeur comptable de la caserne des pompiers. Le budget était trop pessimiste.

160.319.00 p. 44 Frais divers

Que contiennent ces frais divers ?

Pourquoi n'apparaissent-ils pas dans les comptes 2019 ?

Facture unique du bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA concernant un suivi piézométrique de la nappe phréatique de la parcelle n° 2491 – Poste de commandement de la Protection Civile.

2.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

210.301.06 p. 47 Maître de natation

Pourquoi cette augmentation de CHF 26'176.75 à CHF 33'088.- alors que la piscine a été fermée par période à cause de la crise sanitaire ?

La piscine a été fermée, mais les cours de natation pour les élèves ont malgré tout été maintenus. A vrai dire, même si les cours avaient été annulés, nous aurions eu des frais dans ce poste, les maîtres de natation étant des employés communaux et les salaires ayant été versés durant toute la période. L'augmentation de l'ordre de CHF 7'000.- est due au fait que nous avons été contraints d'engager du personnel supplémentaire durant une période d'ouverture de la piscine pour combler la maladie d'un salarié. Mais cette augmentation est à mettre en regard du compte n° 210.436.02.

210.304.00 p. 47 Charges sociales LPP

Que justifie cette forte augmentation ?

Il s'agit malheureusement d'une erreur d'imputation de l'ordre de CHF 8'000.-. Ce montant concerne le compte n° 210.301.00 et non pas le compte 210.304.00.

210.436.03 p. 48 Participations au camp de ski 7-8H

D'où proviennent ces participations ?

Principalement des parents des élèves qui ont payé un montant de CHF 120.- par enfant pour la semaine de ski à Fiesch. Notons qu'un montant de CHF 2'426.- a été reçu de la part de la Fondation sport de neige.

211.301.02 p. 49 Conciergerie

Est-ce le travail supplémentaire lié à la gestion sanitaire qui justifie cette augmentation ?

Oui, le service de conciergerie a été très attentif aux respects des règles d'hygiène et a désinfecté à de nombreuses reprises les classes et les espaces communs. A noter que la totalité de cette prestation a été refacturée à l'Association du CO par le compte n° 211.436.03.

211.301.03 p. 49 Direction

Qu'est ce qui justifie cette augmentation ?

Les heures de Direction nous sont communiquées par l'Association du CO. Durant l'année la Municipalité paye ces salaires. Le budget 2020 a sans doute été sous-estimé car les comptes 2020 sont proches de ceux de 2019. Quoi qu'il en soit, la charge totale est refacturée en fin d'année à l'Association du CO par le compte n° 211.436.05.

213.351.01 p. 51 Participation au canton HEP

La commune a-t-elle accès à la comptabilité de la HEP ?

Non, mais nous avons néanmoins demandé et obtenu les renseignements ci-dessous de leur part en septembre 2020.

Quelle est l'augmentation des effectifs en 2020 ?

A ce sujet nous souhaiterions connaître où en sont les négociations au niveau cantonal.

Evolution de la contribution communale

Evolution de la contribution communale (St-Maurice)	2017 effectif	2018 effectif	2019 effectif	2020 estimé	2021 planifié	2022 planifié	2023 planifié	2024 planifié
Contribution aux dépenses d'investissement et de location								
Meubles et appareils du bureau	32 807.40	9 761.10	61 148.35	80 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
Mobilier (investissement)	67 201.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Machines, appareils et véhicules	479.00	0.00	1 346.80	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Equipement informatique	134 379.32	145 256.81	132 965.15	140 000.00	140 000.00	140 000.00	140 000.00	140 000.00
Entretien des bâtiments, immeubles	6 444.25	0.00	18 404.27	5 000.00	10 000.00	30 000.00	30 000.00	30 000.00
Location d'immeubles	119 399.70	138 628.00	161 238.00	165 000.00	165 000.00	465 000.00	465 000.00	465 000.00
sous-total	360 711.62	293 645.91	375 102.57	391 000.00	366 000.00	686 000.00	686 000.00	686 000.00
Participation communale 10%	36 071.16	29 364.59	37 510.26	39 100.00	36 600.00	68 600.00	68 600.00	68 600.00
Contribution aux charges d'exploitation								
Salaires et charges sociales du personnel concerné	5 726 679.20	6 228 124.00	6 889 717.35	7 200 000.00	7 600 000.00	7 800 000.00	7 950 000.00	8 150 000.00
Honoraires intervenants - mandats enseignement de base			372 579.20	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00
Honoraires institutionnels - mandats enseignement de base	55 963.50	24 488.20	46 439.30	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
sous-total	5 782 642.70	6 252 612.20	7 308 735.85	7 650 000.00	8 050 000.00	8 250 000.00	8 400 000.00	8 600 000.00
Participation communale 10%	578 264.27	625 261.22	730 873.59	765 000.00	805 000.00	825 000.00	840 000.00	860 000.00
Total participation communale annuelle	614 335.43	654 625.81	768 383.84	804 100.00	841 600.00	893 600.00	908 600.00	928 600.00

213.461.00 p. 51 Subvention transport étudiants

Pourquoi a-t-on moins touché qu'en 2019 ?

La subvention correspond au 50% du coût des transports. Il y a eu un décalage facture-décompte entre 2019 et 2020. En finalité les subventions touchées durant ces 2 dernières années sont conformes.

220.351.00 p. 52 Ecoles spécialisées

Pourquoi cette importante diminution de charges ?

Les coûts varient d'une année à l'autre en fonction du nombre d'enfant (et du coût par enfant) devant bénéficier d'une structure spécialisée.

239.366.00 p. 53 Bourses pour «aide à la formation»

Pourquoi le montant est-il le même qu'en 2019 ?

Le budget annuel pour ce poste est de CHF 5'000.- et la totalité est répartie chaque année en fonction des demandes reçues.

S'agit-il de prêt ou d'une aide à fonds perdus ?

Il s'agit d'une aide à fonds perdus.

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE

303.300.00 p. 56 Commission culture

Pourquoi ce chiffre ne varie-t-il pas ?

Une clé de répartition identique entre 2019 et 2020 a été appliquée sur le salaire du Conseil Municipal en charge de ce dicastère.

303.301.01 p. 56 Personnel T.P.

Quelle est la raison de la diminution des charges de CHF 30'224.- en 2019 à CHF 11'257.25 en 2020 ?

Il y a eu clairement moins d'évènements liés aux sociétés locales et pour lesquels notre personnel est mis à contribution en temps normal.

303.427.07 p. 58 Location salle commune Tuilerie

N'y a-t-il aucun revenu pour la salle commune Tuilerie ?

Il y a eu pour CHF 2'000.- de recettes de location. Ce montant se retrouve dans le compte n° 942.423.03. Il n'y aurait pas dû avoir de budget dans le compte n° 303.427.07 qui fait doublon avec celui mentionné précédemment.

330.301.01 p. 59 Personnel T.P.

Pourquoi le budget 2020 a-t-il été sous-évalué à CHF 136'400.- alors que les charges sont passées de CHF 181'537.90 en 2019 à CHF 191'763.85 en 2020 ?

Lors de l'établissement du budget 2020, en automne 2019, nous nous basons sur les comptes des années précédentes afin de ventiler au mieux les salaires. En l'occurrence nous nous sommes basés sur les comptes 2018 ; comptes qui faisaient ressortir une charge de CHF 129'901.70 pour ce poste.

340.301.03 p. 60 Maître de bain

Qu'est ce qui justifie cette augmentation des charges de CHF119'700.- à CHF 139'231.25 alors que la piscine a été fermée certains mois pour cause sanitaire?

Le coût net pour notre Municipalité est de CHF 114'000.- (compte 340.301.03 ./ compte 340.436.02) et est donc conforme au budget. Il est vrai que le coût brut a augmenté, car il a été nécessaire de remplacer en fin d'année un maître de bain malade par un auxiliaire. Cette charge supplémentaire a été compensée par l'assurance perte de gains.

350.301.03 p. 63 Moniteurs jumelage

Quelles sont les charges concernées ?

Charges liées en partie au jumelage du début de l'année 2020. Le solde concerne du personnel fixe devant être payé indépendamment du fait que le jumelage ait eu lieu ou pas.

350.304.00 p. 63 Charges sociales LPP

Pourquoi ce chiffre est-il si élevé alors qu'il n'y a eu qu'un seul jumelage ?

À mettre en regard du point précédent et tenir compte du fait que le personnel en question soit dans une classe d'âge élevée.

2.4 SANTÉ

-

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

541.314.00 p. 69 Automatisation de la porte d'entrée de la garderie.

La commune procède-t-elle par appel d'offre pour ce type de remplacement ?

Oui. Pour ce projet précis, 3 demandes d'offre ont été adressées.

La facture finale correspond-elle bien au devis ?

La facture finale de Geze Schweiz AG s'est montée à CHF 13'484.45 pour un devis à CHF 13'473.50.

2.6 TRAFIC

620.314.00 p. 79 Réfection de la passerelle des Cases

La réfection de la passerelle des Cases est-elle terminée ?

Pourquoi des barrières métalliques sont-elles toujours attachées aux barrières en bois ?

En 2020 des travaux de première nécessité ont été effectués. La réfection proprement dite de la passerelle des Cases a été mise au budget d'investissements 2021 pour un montant de l'ordre de CHF 75'000.-.

651.361.00 p. 83 Part aux frais du trafic ferroviaire

Que sont les coûts non couverts du trafic régional des voyageurs ?

La participation des cantons aux prestations du trafic ferroviaire approuvées par l'Office fédéral des transports est basée sur l'ordonnance concernant les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional (OPCTR). La part supportée par le canton du Valais est de 37%. La participation des communes à la part cantonale représente

14%. Les critères sont les suivants : 1/3 en fonction de l'offre de transport et 2/3 selon le nombre d'habitants. Dès lors le Canton du Valais nous a facturé en 2020 les prestations suivantes :

CHF 62'000.- Pour les transports publics d'importance intercantonaux et/ou transfrontalière

CHF 18'000.- Pour les transports publics d'importance régionale

CHF 18'500.- Pour les transports publics d'agglomération

620.301.01 p. 80 Personnel T.P.

Qu'est-ce qui justifie l'augmentation des charges de CHF 275'825.05 en 2019 à CHF 316'295.55 en 2020 ?

Le personnel a été occupé davantage sur les routes communales en 2020 qu'en 2019. Ce montant doit quand même être diminué de CHF 10'500.- ; montant correspondant à l'assurance perte de gains reçue et comptabilisé dans le compte n° 620.436.04.

620.331.02 p. 81 Amortissement ordinaire Véhicule+Machine T.P.

Alors qu'un amortissement de CHF 47'000.- était prévu en 2020, celui-ci n'a été pour finir plus que de CHF 14'157.75. Quelle en est la raison ?

Surestimation du budget. Pour rappel, l'objectif reste d'atteindre un taux d'amortissement de 10% sur l'ensemble du patrimoine administratif ; objectif atteint en 2020 avec un taux de 10.14%

620.331.05 p. 81 Amortissement ordinaire Eclairage public

Pourquoi n'y a-t-il eu aucun amortissement deux années successives en 2019 et en 2020 ?

L'amortissement de CHF 9'000.- a été comptabilisé sous le compte n° 860.331.00. Il aurait été plus judicieux en effet de le comptabiliser sous le compte n° 620.331.05.

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

Est-ce que l'entreprise de transport des déchets avec laquelle la commune a récemment renégocié son contrat est concernée par l'enquête judiciaire de la ComCo ?

Au cas où une entente cartellaire était prouvée, est ce que les contrats en vigueur pourraient être renégociés ?

Nous n'avons aucune information à ce sujet.

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

830.434.00 p. 100 Prestations de service

Que sont ces prestations de service ?

Refacturation d'une partie du salaire d'un collaborateur de l'Office du Tourisme à la Fondation du Château de St-Maurice.

860 p. 101 Electricité

Pourrait-on avoir connaissance des comptes de SES Energie SA ?

Les comptes seront mis à disposition de la CoGest dès qu'ils auront été validés par l'Assemblée Générale de juin 2021.

860.301.00 p. 101 Personnel administratif

Ce personnel ne devrait-il pas figurer dans les comptes de la Société d'électricité ?

Ce sont des heures passées par le personnel communal pour le compte de SES Energies SA que l'on retrouve dans ce poste. La totalité de ces charges est ensuite refacturée à ladite société par le compte de recettes n° 860.439.01.

860.426.00 p. 102 Revenus Société électrique

Pourquoi n'a-t-on reçu aucun revenu alors qu'au budget 335'000.- étaient prévus ? La commune étant actionnaire, elle devrait percevoir des dividendes.

Les dividendes seront versés après acceptation des comptes par l'Assemblée Générale. Il y aura toujours une année de décalage entre les dividendes perçus et les comptes publiés.

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

942.314..011 p. 110 Entretien bât. Gr-Rue 40- Rue Fd Dubois

A quel type de réaménagement a-t-on procédé pour CHF 42'002.75 ?

Réaménagement de locaux commerciaux à la Rue Fernand Dubois 3 (cabinet médical de Mme Acanfora). Travaux de menuiserie, d'électricité, de peinture, de stores et de carrelage pour un total de l'ordre de CHF 26'000.-. Le solde concerne des travaux d'entretien courants dans le bâtiment du Central.

942.314.07 p. 104 Charges Lavigerie

Pourquoi avait-on budgétisé CHF 30'000.- pour 2020 alors que les charges de 2019 s'élevaient à CHF 59'603.66 ?

Erreur lors de l'établissement du budget.

920.444.01 p. 106 Répartition fonds péréquation de ressources

La cogest constate que la commune de St-Maurice reçoit une somme conséquente de la péréquation financière et que nous sommes indirectement dépendant de la bonne santé des communes ayant de grands revenus.

No	Commune	Indice de ressources	Montant par habitant de la péréquation des ressources (-) commune contributrice (+) commune bénéficiaire	Montant de la péréquation des ressources	Indice synthétique de charges	Montant réparti par habitant de la compensation des charges canton = contributeur (+) commune bénéficiaire	Montant par commune de la compensation des charges	Montant net (-) commune contributrice (+) commune bénéficiaire
155	St-Maurice	59.1%	830	3'263'748	-821'137		0	3'263'748
150	Dorénav	60.4%	788	711'954	533		0	712'351
75	Agarn	60.5%	783	602'449			0	602'449
157	Vernayaz	60.6%	782	1'473'162	-344'135		0	1'473'162
82	Guttet-Feschel	60.6%	781	326'468	180'724	322	134'661	461'129
63	Ausserberg	62.3%	725	452'435	165'825	198	123'559	575'994
98	Grône	62.4%	723	1'719'165	-158'435	0	0	1'719'165
35	Eggerberg	63.2%	694	237'447	45'492	99	33'897	271'344
141	Saxon	64.1%	667	3'016'556	-845'580	0	0	3'016'556
43	Baltschieder	65.4%	621	814'269	-187'095	0	0	814'269
134	Fully	66.4%	590	3'452'312	-1'492'081	0	0	3'452'312
90	Varen	66.5%	584	362'169	114'994	138	85'684	447'853
158	Vérossaz	66.9%	571	418'006	98'371	100	73'298	491'304
127	Ardon	69.4%	489	1'493'137	-552'057	0	0	1'493'137
160	Collombey-Muraz	69.6%	482	2'863'897	-1'981'475	0	0	2'863'897
66	Escholl	70.2%	462	205'466	244'129	409	181'905	387'371
92	Chalais	70.2%	462	1'515'016	-133'601	0	0	1'515'016
153	Massongex	70.6%	450	811'880	-357'595	0	0	811'880
149	Collonges	71.1%	435	326'323	-15'031	0	0	326'323
131	Vétroz	71.1%	434	2'059'499	-1'428'368	0	0	2'059'499
/.....								
62	Zermatt	176.2%	-504	-2'873'783	1'048'567	137	781'306	-2'092'477
144	Bourg-St-Pierre	190.2%	-596	-108'524	170'728	699	127'213	18'689
142	Trient	196.5%	-638	-1'169'004	116'941	475	87'135	-29'769
8	Fieschertal	202.6%	-678	-220'213	153'517	352	114'388	-105'825
100	Lens	220.7%	-797	-3'241'814	266'030	49	198'224	-3'043'590
143	Val de Bagnes	237.8%	-911	-9'128'072	2'146'174	160	1'599'152	-7'528'920
152	Finhaut	240.3%	-927	-386'714	127'816	228	95'238	-291'476
44	Eisten	292.2%	-1'270	-253'592	119'800	447	89'265	-164'327
42	Zwischbergen	472.7%	-2'463	-196'225	72'007	673	53'654	-142'571

940.49 p. 109 Imputations internes

Pourquoi tous ces comptes ont-ils été trop budgétisés ?

Les intérêts sur nos dettes à moyens et longs termes ont considérablement diminués ces dernières années. Conséquence, la répartition de ces intérêts dans les dicastères concernés diminue également.

942.318.03 p. 110 Honoraires et litiges en cours.

Règlement définitif concernant le bâtiment au Glarier à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 18 août 2020.

La commune a pris les devants et le bureau et les présidents des commissions permanentes sont convoqués le 1 juin. Pour cette raison la Cogest renonce à poser des questions sur cette question qui devra être abordée le 15 juin, car l'ensemble des conseillers généraux et la population gaunoise se questionne beaucoup à ce sujet.

942.429.01 p. 111 Panneaux photovoltaïques Tuilerie

Pourquoi a t'on prévu des revenus pour 2020 de CHF 9'000.- et que nous ne recevions pour finir que CHF 14.75 ?

Les décomptes finaux n'avaient pas été encore établis par SEIC SA lors du bouclage des comptes. Nous n'avons pas voulu provisionner une recette dont nous n'avons pas la maîtrise.

3. QUESTIONS-RÉPONSES - DIVERS

Dans les rapports précédents des **astérisques** indiquaient les dépenses liées. Pourquoi y avez-vous renoncé ?

La visibilité au fil des années n'était plus optimale. Cela sera remis en place lors du prochain budget en format MCH2.

Sur l'ensemble des **dettes à long terme** que la commune a contracté (environ CHF 36 millions), nous remboursons actuellement un montant de CHF 368'000.- par an, soit un taux de 0.96%.

Nous souhaiterions que la vision de la commune aille au-delà de 2030 pour des objets d'une telle importance.

En effet, mieux vaut épargner régulièrement plutôt que de couper net dans le budget en cas de hausse des taux, aussi modeste soit-elle.

Une hausse des taux de 1% sur CHF 36 millions augmenterait les charges de CHF 360'000.-

Nous saluons toutefois l'échelonnement des échéances.

Est-il envisageable de créer un compte « amortissement » et d'alimenter ce compte à un taux à définir à l'avance ?

A noter que la municipalité a prévu un poste réserve pour les rénovations du patrimoine financier.

Il n'est pas permis légalement d'alimenter un tel fonds.

Par contre, l'échelonnement des dates d'échéances de nos emprunts nous permet de diminuer plus fortement nos dettes si nos liquidités venaient à le permettre.

Quelle est la stratégie de la municipalité concernant le **parc immobilier financier** ?

La commune a-t-elle un plan pour financer les grosses dépenses qui nous attendent (part communale dans le rachat et les travaux du collège, déchetterie, école primaire, éventuel déménagement de la HEP...) ?

Les revenus locatifs sont certes bienvenues, mais il faut rappeler qu'un bâtiment coûte (charges, intérêts, amortissement, rénovation, changement de locataires, etc). Ne faut-il pas revendre certains objets vu que le marché immobilier n'est plus aussi bon marché ?

Le Conseil municipal y travaille depuis le début de la législature dans le cadre d'une planification financière à moyen et long terme.

Cette planification servira de base de décision lors de l'établissement du budget 2022 et sera présentée en séance plénière du Conseil Général lors de la validation dudit budget.

Promotion économique

Qu'a entrepris la commune pour attirer de nouvelles entreprises ou de nouveaux habitants ?
Y-a-t-il une stratégie clairement définie ?

Tous ces éléments sont actuellement repris dans le cadre des réflexions liées à la révision du PAZ.

4. QUESTIONS-RÉPONSES - BILAN

B10.123.03 p.132 Bâtiment Av. Simplon 5 (ex-Bochatay)

L'intitulé nous semble incorrect. Ne s'agit-il pas du bâtiment Av. Simplon 11 ?

En effet, il s'agit du bâtiment de l'Avenue du Simplon 11.

B10.123.19 p.133 PPE 5103 Le Jorat - Evionnaz

Ce bâtiment n'a-t-il pas été vendu ? Pourquoi ce compte reste-t-il au bilan ?

Notre Municipalité est toujours propriétaire de ce bien à ce jour ; bien qui est loué CHF 800.- par mois à une dame habitant à cet endroit depuis de très nombreuses années.

B11.143.029 p.134 Hôtel de ville

A qui appartient le terrain ?

A la Bourgeoisie de St-Maurice.

B20.221.451.0 p.136 BCVs E 0877.76.46 Crèche-garderie 2010-2015

B20.221.621.1 p.136 UBS HS10 5070 2/2010-20 Parking+Lavigerie+AITEJ

B20.221.940.2 p.136 BCVs L 0873.35.91 2004-07

Les échéances des emprunts n'ont pas été mises à jour.

5. QUESTIONS-RÉPONSES - CRÉDITS

Pas de question sur ce chapitre

6. QUESTIONS-RÉPONSES - CAUTIONNEMENTS

Dans le rapport de la Commission de gestion relatif aux comptes 2019, la commission avait proposé d'ajouter les dates d'échéance aux cautionnements qui n'avaient pas de fin.

La Municipalité avait répondu qu'à l'avenir, elle allait clairement indiquer dans ce tableau si une date d'échéance existe ou si le cautionnement n'a pas de durée dans le temps.

Cela ne ressort toujours pas dans ce rapport.

La Commission de gestion souhaitait connaître les états financiers (bilan, comptes annuels, etc.) de toutes les entités cautionnées, afin de pouvoir en suivre l'évolution.

La Municipalité avait répondu vouloir faire en sorte d'obtenir les états financiers de toutes les entités cautionnées. Les demandes ont-elles été faites ?

Quels sont les montants réellement utilisés ?

Est-il possible de diminuer la caution en fonction des montants utilisés/budgétisés ?

La Commune ne dispose pas toujours de l'information quant aux montants remboursés par les entités qui ont bénéficié de cautionnement sur des prêts qu'elles auraient contractés. Lorsqu'elle participe elle-même aux structures cautionnées (Fondation St-Jacques, Association du CO, Calorabois STEP...etc.) l'information provient des comptes qu'elle reçoit annuellement. Il s'agit des montants les plus importants. Ces éléments figurent également de manière générale dans la comptabilité de ces entités qui figurent dans le chapitre V des comptes. Pour les structures externes (Société de développement, Groupe scout, CAS Monte-Rosa, CMA SA...etc.), les comptes annuels ne sont pas toujours remis annuellement à la Commune. L'information manque donc effectivement sur l'état des dettes de ces associations. Un cautionnement existe dans sa totalité et ne peut être réduit même si la dette garantie est amortie. Cela explique pourquoi la totalité du cautionnement est porté au tableau dédié. Nous pouvons partir du principe sur cette base que la totalité de la somme garantie a bien été empruntée.

7. QUESTIONS-RÉPONSES - VÉRIFICATEUR DES COMPTES

Pas de question sur ce chapitre

8. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES 2020 D'ENTITÉS EXTERNES

Comptes de Calorabois 2020 p. 147

Est-il envisageable d'augmenter l'amortissement de la dette vu les liquidités disponibles ?

L'amortissement n'est malheureusement pas possible avant le mois d'octobre 2023, date de fin du contrat d'emprunt sur 10 ans.

Comptes de l'association du CO, p. 150

436.021.0 p. 150 Participations commune écolage

Pourquoi aucun budget n'est pour ce poste ?

La participation des communes à l'écolage dépend de l'excédent de charge que fait ressortir le budget ; budget validé en assemblée. L'excédent de charge pour le budget 2019-2020 est visible à la page 153 du fascicule.

301.00.0 p. 151 Salaires Direction

A la page 49 des comptes, le poste 211.301.03 Direction nous trouvons des charges pour CHF 193'599.70 alors que sur les comptes du CO les charges sont de CHF 185'251.85 ? Comment expliquer cette différence ?

Il y a un décalage entre la comptabilité de l'Association du CO, basée sur une année scolaire et celle de la Municipalité, basée sur une année civile. Ce décalage peut aller dans un sens comme dans l'autre, tout dépend en effet des coûts liés au 2ème semestre de l'année civile.

311.01.5 p. 152 Informatique (e-learning et réparation)

311.01.6 p. 152 Informatique (licence et applications)

Pourquoi ces postes ne sont-ils pas budgétisés ?

Est-il possible de prévoir et budgétiser au mieux les prochains remplacements de matériel informatique et ce pour tous les services ?

Le budget prévu pour ces dépenses est regroupé sous le compte n° 311.01.3.

312.00.5 p. 152 Eau et épuration

Pourquoi CHF 176'000.- sont budgétisés alors qu'au final on a des charges pour CHF 9'186.75 ?

Le budget prévu pour ces dépenses est regroupé sous le compte n° 312.00.

318.09.1 p. 153 Camp Muverans

Pourquoi n'y a-t-il pas de budget prévu ?

Le budget prévu pour cette dépense est regroupé sous le compte n° 318.09.

5. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Les comptes 2020 sont évidemment plombés par le règlement définitif du litige des Glariers. La Cogest ne peut que le constater et le déplorer.

Sans le règlement de ce litige la marge d'autofinancement s'élèverait à 8.2% et est juste supérieure à l'objectif fixé qui est toujours d'actualité.

Les comptes annuels sont néanmoins conformes à ceux prévus au budget 2020, bien que déficitaires.

Comme indiqué dans le présent rapport, la Cogest constate que la commune de St-Maurice est l'une des grandes bénéficiaires de la péréquation financière et que nous sommes indirectement dépendant de la bonne santé des autres communes.

Nous saluons toutefois la volonté de la nouvelle municipalité d'avoir une vision jusqu'en 2030, ce qui ne doit pas l'empêcher de voir au-delà pour des objets de grande importance (poids de la dette par exemple). Il est évident que notre commune devra faire face ces prochaines années à des investissements conséquents et cela ne sera possible qu'avec une capacité d'autofinancement suffisante et une stratégie prédéfinie quant à la gestion du patrimoine financier. Nous encourageons donc la municipalité à se doter d'un échéancier pour échelonner au mieux ses obligations futures.

Une promotion économique active est également indispensable et nous possédons des atouts : une ville où il fait bon vivre, bien dotée en terme d'infrastructures sportives, culturelles et de transport.

En terme de fiscalité, la Cogest souhaiterait que le coefficient et l'indexation restent inchangés.

Enfin, suite à l'acceptation en 2020 par la population de la réduction du nombre de conseillers municipaux, la commission de gestion portera une attention particulière à la maîtrise des coûts du personnel.

6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques du présent rapport, la Commission de gestion recommande à l'unanimité au Conseil général d'adopter les comptes 2020 tels que présentés.

Saint-Maurice, le 28 mai 2021

Le président :

François Bruchez

Le rapporteur :

Dominique Thiévent

Dettes à moyen et long terme
Situation au 31.12.2020

Comptes n°	Etablissement bancaire	Montant de l'emprunt		Durée		Taux	Amortissement	Emprunt à l'échéance
		Initial	31.12.2020					
B20.221.03	Crédit Suisse	1'500'000.00	1'500'000.00	2011	2026	2.15%	0.00	1'500'000.00
B20.221.150.0	KA Finanz AG	1'000'000.00	300'000.00	2007	2027	3.22%	50'000.00	0.00
B20.221.541.0	BCVs	675'000.00	550'000.00	2016	2021	0.40%	25'000.00	525'000.00
B20.221.940.2	BCVs	2'000'000.00	1'598'000.00	2015	2035	1.58%	67'000.00	660'000.00
B20.221.940.4	UBS	1'500'000.00	881'250.00	2012	2027	1.75%	75'000.00	1'218'750.00
B20.221.940.5	Postfinance	2'000'000.00	1'400'000.00	2014	2034	1.90%	100'000.00	0.00
B20.221.942.10	BCVs	2'500'000.00	2'500'000.00	2019	2029	0.54%	0.00	2'500'000.00
B20.221.942.11	BCVs	1'200'000.00	1'164'000.00	2020	2035	0.50%	36'000.00	660'000.00
B20.221.942.3	Raiffeisen	2'000'000.00	2'000'000.00	2015	2030	1.44%	0.00	2'000'000.00
B20.221.942.4	SUVA	1'000'000.00	925'000.00	2015	2027	0.88%	15'000.00	820'000.00
B20.221.942.5	Postfinance	4'000'000.00	4'000'000.00	2015	2025	0.33%	0.00	4'000'000.00
B20.221.942.51	Postfinance	5'000'000.00	5'000'000.00	2020	2027	0.17%	0.00	5'000'000.00
B20.221.942.6	SUVA	2'100'000.00	2'100'000.00	2016	2026	0.66%	0.00	2'100'000.00
B20.221.942.7	Fds Pension Migros	5'500'000.00	5'500'000.00	2016	2031	0.70%	0.00	5'500'000.00
B20.221.942.8	Raiffeisen	3'000'000.00	3'000'000.00	2017	2022	0.25%	0.00	3'000'000.00
B20.221.942.9	Publica	3'500'000.00	3'500'000.00	2017	2022	0.17%	0.00	3'500'000.00
		38'475'000.00	35'918'250.00				368'000.00	32'983'750.00

Taux moyen sur emprunts actuels	0.71%
---------------------------------	--------------

Taux d'amortissement	0.96%
----------------------	--------------

Année	Emprunt à rembourser	Taux moyen
2021	525'000.00	0.40%
2022	6'500'000.00	0.21%
2023	0	0.00%
2024	0	0.00%
2025	4'000'000.00	0.33%
2026	3'600'000.00	1.28%
2027	7'038'750.00	0.47%
2028	0	0.00%
2029	2'500'000.00	0.54%
2030	2'000'000.00	1.44%
2031	5'500'000.00	0.70%
2032	0	0.00%
2033	0	0.00%
2034	0	0.00%
2035	1'320'000.00	1.12%
	32'983'750.00	